

INFORMATION POUR LES PARTICIPANTS

SEGMENT EN LIGNE DES RÉUNIONS DES CONFÉRENCES DES PARTIES AUX CONVENTIONS DE BÂLE, ROTTERDAM ET STOCKHOLM

26 - 30 JUILLET 2021

A. Format et dates des réunions

1. Conformément à l'accord des bureaux des conférences des Parties aux Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, en raison de la pandémie actuelle de COVID-19, la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Bâle, la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam et la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm se tiendront en **deux segments**, un **segment en ligne** des réunions ayant lieu **du lundi 26 juillet 2021 au vendredi, 30 juillet 2021** et un **segment en présentiel** des réunions provisoirement prévu sur deux semaines à Genève, en Suisse, en juin 2022.

B. Calendrier et modalités de travail des réunions

2. Le segment en ligne des réunions devrait examiner les points de l'ordre du jour des réunions des conférences des Parties qui ont été identifiés comme essentiels pour la poursuite des opérations des conventions par les bureaux des conférences des Parties. De plus amples informations sur les points de l'ordre du jour à traiter pendant le segment en ligne de la réunion sont contenues dans la note relative au déroulement des réunions ([UNEP/CHW.15/INF/1–UNEP/FAO/RC/COP.10/INF/1–UNEP/POPS/COP.10/INF/1](https://www.unep.org/fr/press-releases/2021/07/20210715-1)).

3. L'organisation du travail du segment en ligne des conférences des Parties, prévu sur cinq jours du 26 au 30 juillet 2021, comprendra **deux jours de sessions plénières conjointes des réunions** le lundi 26 juillet et le vendredi 30 juillet 2021 de 13 heures à 17h30, heure de Genève (UTC +2) **avec interprétation dans les six langues officielles des Nations Unies**. Les sessions plénières se dérouleront sur la plateforme **Interprefy**. Le porte-parole de la délégation pourra prendre la parole sur la plateforme Interprefy lors des séances plénières tandis que les autres membres de la délégation seront invités à participer aux réunions en tant que téléspectateurs sans possibilité de prendre la parole. La durée de chaque session des réunions sera de quatre heures et demie et comprendra une pause de 30 minutes après les deux premières heures de la session.

4. Pendant les sessions plénières, les délégations peuvent transmettre leurs interventions par écrit au Secrétariat à : CRP@brsmeas.org en vue de les mettre à la disposition de tous les participants sur le site intranet protégé par mot de passe, et à Benedict Muoki à : benedict.muoki@un.org en vue de les mettre à disposition des interprètes/rédacteurs de rapports. Seules les interventions faites oralement feront partie du compte rendu des réunions et, en conséquence, seront reflétées dans les comptes rendus des réunions. Les documents de séance (CRP) peuvent être soumis par les Parties. Les CRP doivent être soumis au Secrétariat à l'adresse : CRP@brsmeas.org. Les CRP seront disponibles sur le site intranet.

5. En outre, **les conférences des Parties devraient établir un groupe de contact conjoint sur les programmes de travail et les budgets** qui se réunirait mardi 27 juillet, mercredi 28 juillet et jeudi 29 juillet, de 13 heures à 17 h 30. (UTC+2), en anglais uniquement. Les sessions des groupes de contact auront lieu sur la plateforme Webex. Conformément à la pratique antérieure, le groupe de contact conjoint sur les programmes de travail et les budgets sera fermé aux observateurs. Lors des sessions du groupe de contact, la plate-forme utilisée n'impose pas de restriction quant au nombre de représentants par délégation des Parties souhaitant prendre la parole.

C. Documents de la réunion

6. Les ordres du jour provisoires, les autres documents de pré-session, y compris la note de déroulement du segment et le calendrier provisoire des travaux sont disponibles sur le site Web de la réunion à l'adresse : www.brsmeas.org/2021COPs.

D. Langues de travail des réunions

7. Les langues de travail des réunions des conférences des Parties seront l'arabe, le chinois, l'anglais, le français, le russe et l'espagnol. Le groupe de contact conjoint prévu sur les programmes de travail et budgets se tiendra en anglais uniquement.

E. Détails techniques des réunions

8. Les séances plénières des réunions se tiendront sur la plateforme **Interprefy**. Le groupe de contact conjoint sur les programmes de travail et budgets qui devrait être établi par les conférences des Parties se tiendra sur la plateforme **Webex**. Un accès sécurisé aux réunions sera fourni à partir du **site intranet de la CdP 2021**, protégé par mot de passe, **sous** le titre du menu « *access online sessions* ».

9. L'accès au site intranet protégé par mot de passe sera limité aux participants inscrits aux réunions. Chaque participant devra se connecter au site à l'aide d'un compte de connexion personnel. Le nom d'utilisateur de votre compte sera l'adresse e-mail unique que vous avez fournie au Secrétariat lors de votre inscription aux réunions. Vous recevrez un courriel du Secrétariat à l'adresse courriel unique fournie lors du processus d'inscription avec un **lien d'invitation** pour vous connecter au site intranet et créer votre compte.

10. Lorsque vous vous connectez pour la première fois en utilisant le lien d'invitation mentionné ci-dessus, le système utilisera automatiquement votre adresse courriel comme nom d'utilisateur, tandis qu'il vous sera demandé de créer votre propre mot de passe. Une fois le mot de passe configuré, vous recevrez, pour des raisons de sécurité, un deuxième courriel contenant un **lien de vérification**. Ce n'est qu'après avoir cliqué sur le lien de vérification que votre **compte sera activé** et vous pourrez utiliser le site intranet protégé par mot de passe. Conservez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe dans un endroit sûr et ne les partagez avec personne d'autre, car ils sont personnels et non transférables. Veuillez noter que les délégués qui ne terminent pas l'activation de leur compte sur l'Intranet ne pourront pas accéder aux sessions en ligne, dans ce cas nous vous encourageons à contacter le support informatique du Secrétariat.

11. L'accès aux essais techniques sur les plateformes Interprefy et Webex sera fourni à partir du site intranet. **Les essais techniques se dérouleront mercredi 21 et jeudi 22 juillet de 10 heures à 12 heures et de 15 heures à 17 heures (heure locale de Genève, UTC+2) les deux jours**. Les participants inscrits recevront une invitation par e-mail pour réserver dans leurs agendas les horaires d'essais techniques avant les réunions. **Les participants sont fortement encouragés à participer aux essais techniques afin de s'assurer que leurs appareils audio et vidéo fonctionnent correctement et qu'ils peuvent participer efficacement aux réunions en utilisant leur équipement et leur connexion Internet**. Les délégués de groupe sont invités à tester leurs appareils audio et vidéo à la fois sur les plateformes Interprefy et Webex.

12. Le site intranet protégé par mot de passe contiendra, entre autres, les documents de réunion, les ordres du jour des réunions consultables en ligne, les informations sur le programme quotidien et l'accès aux sessions en ligne, les annonces éventuelles relatives aux réunions, les éventuels documents de séance, les interventions faites lors des réunions par les délégations et partagés par écrit pour publication sur le Web, et les résultats du groupe de contact pour les Parties uniquement. Le cas échéant, un système d'évaluation du quorum et de vote selon le règlement intérieur, sera activé sur le site intranet.

13. De plus amples informations sur les détails techniques pour activer votre compte utilisateur et participer au segment en ligne des réunions via les plateformes Interprefy et Webex sont disponibles en anglais dans les guides des utilisateurs (<http://www.brsmeas.org/Portals/2/download.aspx?d=UNEP-FAO-CHW-RC-POPS-COPS2021-Pinfo-OnlineSessionUserGuide.English.pdf>). De plus, veuillez consulter les informations sur les exigences techniques pour l'utilisation des plateformes Interprefy et Webex, ainsi que les directives pour les intervenants.

14. Veuillez noter que les trois Présidents procéderont rapidement à l'ouverture des séances à 13.00h (heure de Genève, UTC+2) le lundi 26 juillet 2021. De plus, pour participer aux essais techniques, il vous est fortement recommandé de **vous connecter aux sessions en ligne 60 minutes avant le début**, afin de confirmer une nouvelle fois que vos réglages audios fonctionnent bien.

15. Si vous avez besoin d'un support technique, veuillez contacter le support informatique du Secrétariat à : ITsupport@brsmeas.org ou +41 22 917 8229 ou +41 79 203 7614. Si votre demande concerne l'utilisation de la plateforme Interprefy ou des problèmes liés à l'interprétation simultanée, veuillez vous adresser au support téléphonique Interprefy au +41 22 518 07 51.

F. Assistance financière pour les représentants éligibles des pays en développement et des pays à économie en transition uniquement.

16. Dans le cadre du segment en ligne des réunions des conférences des Parties, le Secrétariat fournira à titre exceptionnel et pendant la situation de pandémie de COVID-19, un soutien financier concernant les frais de communication pour la participation aux réunions en ligne des Parties qui sont des pays en développement éligibles et des Parties qui sont des pays à économie en transition. Plus d'informations sur la politique et les modalités du Secrétariat pour le remboursement des frais de communication es représentants des Parties éligibles pour participer aux réunions en

ligne sont disponibles en anglais sur : <http://www.brsmeas.org/Portals/4/download.aspx?d=UNEP-FAO-CHW-RC-POPS-COPS.2021-Pinfo-ReimbursementInfo.English.pdf>.

17. Concernant le segment présentiel des réunions, le Secrétariat enverra des informations actualisées sur la question de l'assistance financière aux représentants éligibles des Parties, à une date plus proche du segment.

18. Une assistance financière sera mise à disposition des Parties qui sont des pays en développement et des pays à économie en transition, pour les réunions 2021/2022 des conférences des Parties, grâce à la généreuse contribution financière des Gouvernements du Danemark, de la Finlande, de la Norvège, de la Suède et de la Suisse.

G. Pouvoirs des représentants des Parties aux conventions

19. Conformément à l'article 18 du règlement intérieur de la Conférence des Parties à la Convention de Bâle, l'article 19 du règlement intérieur de la Conférence des Parties à la Convention de Rotterdam et l'article 19 du règlement intérieur de la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm, nous invitons les Parties à soumettre les pouvoirs des représentants, ainsi que les noms des suppléants et conseillers qui constitueront la délégation de leur État ou de l'organisation régionale d'intégration économique aux réunions des trois conventions auxquelles votre État ou organisation régionale d'intégration économique est partie. Un modèle de pouvoir est disponible en arabe, chinois, anglais, français, russe et espagnol sur le site Web des conventions (<http://www.brsmeas.org/2021COPs/RegistrationandCredentials/tabid/8851/language/en-US/Default.aspx>). Les pouvoirs peuvent être délivrés soit uniquement pour le segment en ligne des réunions des conférences des Parties, soit pour le segment en ligne et le segment en présentiel des réunions des conférences des Parties. Dans le premier cas, les Parties seront invitées en temps voulu à transmettre les pouvoirs de leurs représentants pour assister au segment en présentiel des réunions. Dans ce dernier cas, des mises à jour des informations d'identification seront possibles avant le segment en présentiel des réunions des conférences des Parties.

20. Veuillez noter que, conformément aux règlements intérieurs respectifs, **les pouvoirs doivent émaner du chef d'État ou de gouvernement ou du Ministre des affaires étrangères ou, dans le cas d'une organisation régionale d'intégration économique, de l'autorité compétente de cette organisation**. Toute information concernant des modifications dans la composition des délégations doit être communiquée moyennant la même procédure. En outre, les pouvoirs doivent être soumis si possible, au plus tard, 24 heures après l'ouverture des réunions. Le Secrétariat a encouragé les Parties à soumettre leur original, copie papier ou copie électronique des pouvoirs avant les réunions, de préférence avant le mercredi 30 juin 2021, car cela faciliterait davantage le processus d'approbation. Compte tenu des circonstances exceptionnelles du segment en ligne des réunions, si les pouvoirs n'ont pas été soumis avant le 30 juin 2021, des **copies électroniques des pouvoirs** doivent être soumises **par courrier électronique** au plus tard à **18 heures, heure de Genève (UTC+2) le mardi 27 juillet 2021**, à Mme Stéphanie Cadet au Secrétariat des Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm, aux adresses électroniques suivantes : stephanie.cadet@un.org; inscription@brsmeas.org.

21. Veuillez également noter que, les bureaux des conférences des Parties aux conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm, lors de leur réunion conjointe tenue du 27 au 29 janvier 2021 et le 26 février 2021, ont approuvé l'approche à respecter lors de la préparation des rapports sur les pouvoirs pour les réunions des conférences des Parties aux conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm en 2021 et 2022. **Les bureaux ont convenu que lorsqu'ils examineront les pouvoirs reçus, ils accepteraient les pouvoirs originaux en bonne et due forme ainsi que les copies des pouvoirs en bonne et due forme étant entendu que les originaux seront présentés aussitôt que possible.** Veuillez noter que, conformément au calendrier provisoire des travaux des réunions, chaque Bureau présentera son rapport sur l'examen des pouvoirs à la conférence des Parties concernée le vendredi 30 juillet 2021 à 13 heures, heure de Genève (UTC + 2).

H. Réunion préparatoires d'information

22. Un certain nombre de séances d'information en ligne sont organisées avant les réunions. Le programme de ces séances d'information est disponible sur le site Web de la réunion à l'adresse : <http://www.brsmeas.org/Default.aspx?tabid=3574&meetId=FD42F257-98C7-EB11-AE64-005056857856&lang=en>. Les séances d'information donneront un aperçu des points de l'ordre du jour qui seront examinés par le segment en ligne des réunions. Les séances d'information permettront en outre aux participants de se familiariser avec le programme provisoire du segment en ligne et d'autres informations pratiques. Les séances d'information sont ouvertes à tous les participants à la réunion, ainsi qu'aux Parties aux trois conventions, aux observateurs et aux parties prenantes en général.

I. Événements parallèles

23. Des possibilités d'organiser des événements parallèles en ligne sont disponibles les après-midi et les soirs du segment en ligne (sauf pendant les sessions plénières du lundi 26 et du vendredi 30 juillet). Les événements parallèles en ligne dureront 60 minutes et se dérouleront à l'aide de la plateforme Webex. Jusqu'à deux événements peuvent être

organisés en parallèle en fonction du nombre de demandes reçues. Pour des informations détaillées sur les événements parallèles, y compris le formulaire de demande, veuillez consulter la page des événements parallèles à l'adresse : <http://www.brsmeas.org/2021COPs/Sideevents/tabid/8867/language/en-US/Default.aspx>.

24. Pour toute question relative aux événements parallèles en ligne, veuillez contacter M. Rohan Unny-Law (rohan.unnylaw@un.org).

J. Lignes directrices concernant les règles de conduite pour les participants aux réunions

25. Nous attirons l'attention des participants à la réunion sur les lignes directrices suivantes concernant les règles de conduite élaborées :

(a) [Lignes directrices sur l'utilisation d'appareils photo et d'appareils d'enregistrement audio/vidéo](#) par les participants aux réunions des conférences des Parties aux Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm (BRS) et de leurs organes subsidiaires ;

(b) [Lignes directrices pour la participation de représentants d'observateurs](#) aux réunions des conférences des Parties aux Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm (BRS) et de leurs organes subsidiaires ;

(c) [Lignes directrices sur la prévention et le traitement de toutes les formes de harcèlement](#) lors des réunions des Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm.

K. D'autres informations utiles

26. D'autres informations utiles sont disponibles sur le site Web des réunions à l'adresse www.brsmeas.org/2021COPs.